

Juin 2025

Editorial : DU NOUVEAU DANS NOS INSTANCES

A l'issue de son Assemblée Générale du lundi 19 mai 2025 et du Conseil d'Administration d'installation qui a suivi, le CDAFAL 75 se renforce de 2 nouvelles administratrices et renouvelle partiellement son bureau.

Les 2 nouvelles administratrices, **Neli Dobрева** et **Ghislain Morvan-Dubois**, viennent comme beaucoup d'entre-nous de la FCPE. Ces 2 arrivées permettent presque d'atteindre la parité dans notre CA : 8 hommes et 7 femmes.

Après notre vice-président **Jean-Pierre Mailles** en 2024, **Daniel Foundoulis**, président du CDAFAL de 1990 à 2020, quitte à son tour le bureau et le poste de trésorier qu'il occupait depuis cette date. Il y sera

régulièrement invité en tant que Président d'honneur. **Stéphane Leray** lui succède, et **Claudia Armalet** reste trésorière-adjointe.

Dans le même mouvement, **Françoise Thiébault** transmet son poste de secrétaire générale à **Céline Flament** qui était son adjointe. Toutefois, elle reste au bureau en soutien en tant que secrétaire générale adjointe.

Jean-Jacques Renard garde la présidence, de même que **Marie-Hélène Beauvieux** la vice-présidence.

De cette façon, le CDAFAL 75 se renouvelle et se renforce tout en gardant son ancrage et ses

racines, afin de continuer son action envers les plus fragiles, toujours plus nombreux et précaires, dans un monde imprévisible, rempli de menaces et d'atteintes de toutes sortes au modèle de société que nous portons.

Au niveau du **CNAFAL**, notre instance nationale, l'Assemblée Générale statutaire du 24 mai a élu à l'unanimité des mandats notre trésorier **Stéphane Leray** à la commission de contrôle des comptes et a reconduit, également à l'unanimité, notre président départemental **Jean-Jacques Renard** au CA national pour un mandat de 6 ans.

SOMMAIRE

- Page 1 : Editorial
- Page 2 : des rues aux écoles apaisées
- Page 3 et 4 : 20 ans déjà : la loi, rien que la loi, toute la loi !
- Page 5 : L'illectro-nisme : des inégalités qui se creusent
- Page 6 et 7 : de nouvelles actions pour les familles
- Page 8 : pour adhérer...

AFL INFOS

**Revue d'informations
des**

**Associations Familiales
Laïques de Paris,**

4 rue Giffard 75013 Paris

Le numéro : 1 euro

Directeur de la revue :

Jean-Jacques Renard

Gérant : S. Leray

Rédaction : F. Thiébault

Contributeurs :

Marie-Hélène Beauvieux

Jean-Jacques Renard,

Antoine Cancellieri

Téléphone : 01 45 84 50 39

Messagerie :

asso@aflparis.org

Site : www.aflparis.org



Des « rues aux écoles » apaisées

Dans les grandes métropoles, la pollution atmosphérique peut atteindre des niveaux extrêmement importants. Sont particulièrement touchées les villes denses comme Lyon et Paris, mais également les villes enclavées dans un relief géographique défavorable comme Grenoble ou Strasbourg.

C'est un réel danger pour la santé, évidemment plus encore pour les populations fragiles. C'est le cas en particulier pour les jeunes enfants. Rappelons qu'en France, cette pollution est responsable de 40 000 (et jusqu'à 100 000) décès prématurés et entraîne ainsi une perte d'espérance de vie.

En 2019, l'association RESPIRE a publié une étude sur la pollution de l'air aux abords des écoles franciliennes. Il en résultait que 682 des crèches / écoles / établissements scolaires sur 12 520 affichaient un niveau de pollution dépassant les seuils réglementaires. Des polluants aux conséquences graves, entraînant des troubles respiratoires, des impacts sur le développement cognitif, et des problèmes de santé mentale.

Les enfants résidant à proximité d'axes routiers à forte densité de trafic sont exposés à un risque supplémentaire allant jusqu'à 30% pour le développement de nouveaux cas d'asthme. Cette pollution de l'air est directement liée aux problèmes pulmonaires, entraînant une diminution pouvant atteindre 10% des capacités respiratoires des enfants dans des zones urbaines denses.

Mais ces effets ne se limitent pas aux aspects physiques, ils touchent également le développement intellectuel, avec des performances scolaires inférieures et quatre fois plus de risques de développer des troubles dépressifs majeurs.

Parallèlement, une étude d'Airparif montrait que la pollution au dioxyde d'azote dans les cours d'écoles est comparable à la pollution de fond, plutôt qu'au niveau enregistré dans les rues adjacentes. En effet, les niveaux de pollution décroissent très rapidement en s'éloignant des axes routiers, en particulier dans les dix premiers mètres selon cette étude.

Fortes de ces constats, les municipalités ne sont pas

restées inactives. Ainsi, pour lutter contre la pollution, améliorer la qualité de l'air et végétaliser la ville, les « rues aux écoles » se sont multipliées à Paris. Ces piétonnalisations de voies ont pour objectif de sécuriser le trajet des enfants jusqu'à leur établissement et leur offrir de plus grands espaces de jeu. Ils constituent également un lieu de rencontre et d'échanges entre les parents lorsqu'ils accompagnent leurs enfants.

Ainsi à la rentrée de septembre 2025, 300 rues seront « apaisées », cela concernera la moitié des écoles maternelles et élémentaires parisiennes, et 100 d'entre elles seront aménagées et végétalisées.



Si nous voulions une preuve de la pertinence de ces aménagements on irait la trouver chez les agents immobiliers : dans ces rues aménagées et végétalisées, les prix ont bondi de façon spectaculaire !

Une étude récente menée par l'association RESPIRE sur plusieurs rues d'écoles parisiennes et franciliennes démontre **une baisse allant jusqu'à moins 30 % de pollution au dioxyde d'azote (NO2) en moyenne** après un aménagement «rue aux écoles».

Les parents de plusieurs villes franciliennes ont été nombreux à se mobiliser, en Seine-Saint-Denis et en Hauts-de-Seine, démontrant ainsi l'intérêt unanime pour des programmes d'apaisement des rues d'écoles.

Ce dispositif se déploie donc également dans la petite couronne, à Montreuil, Bagnolet, Colombes, sans tenir compte des clivages politiques.

20 ans déjà ...

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées affirme le principe selon lequel « **toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté** ». Ainsi la puissance publique se doit de faire appliquer de manière universelle cette déclaration en la déclinant dans toutes les sphères et échelons de la société civile (Etat, régions, villes, entreprises et administrations, école...).

Nous pouvons constater que de nombreuses avancées positives sont incontestables. Cependant les freins multiples et puissants entravent la mise en application des principes énoncés et clamés « *la main sur le cœur* ». La société civile constate que le politique ne se conforme guère au consensus d'empathie et d'adhésion qui se manifeste simplement lors d'édition de films comme « *un pt'it truc en plus* », « *rain man* », « *intouchables* », ou le succès phénoménal de jeux paralympiques et des festivités associées.

Mais les politiques publiques, pour des raisons budgétaires constatées, réduisent drastiquement les subventions pour les clubs handisports et sport adapté. Or nous devons défendre une politique de soutien et de prévention dotée de façon responsable qui constitue non pas une dépense inutile, mais bien un investissement d'avenir qui réduira les coûts de la réparation sociale.

En 2025, la signature d'une « **charte d'engagement pour une société pleinement accessible** » entre l'État et les collectivités territoriales se fixe 4 grands axes revivifiant ceux déjà annoncés dans les textes officiels de 2005 et 2018 :

- La poursuite de développement du plan de **l'école pour tous**, en défendant le maintien autant que possible **en milieu ordinaire** des enfants,
- Le plein emploi et l'application du **droit commun à la formation** « tout au long de la vie »,
- **L'accessibilité universelle** qui recouvre aussi bien questions de mobilité physique (seulement 31 stations sur 308 que compte le réseau métro RATP sont accessibles aux fauteuils roulants), mais aussi

au logement, aux établissements accueillant du public, le respect des normes d'usages numériques,



- Et enfin **la simplification des parcours** et de l'offre de formation et d'accès aux démarches administratives et à l'emploi.

Cette feuille de route validée et portée par le Comité interministériel du handicap est dotée d'une enveloppe de 1,5 milliard d'euros, ainsi que de la mise en place d'un fonds territorial d'accessibilité sous l'autorité des préfets. Mais est-ce suffisant au regard de la situation de dégradation de la cohésion sociale marquée au sceau d'un accroissement des inégalités et de la remise en cause larvée de notre modèle social issu du consensus du Conseil National de la Résistance ?

La santé mentale entre prévention déficiente et déshérence abyssale des structures et dispositifs de soins

Cet enjeu majeur concerne toutes les classes d'âge et particulièrement les jeunes, avec une aggravation très inquiétante après l'épisode du Covid et l'augmentation alarmante de la précarité dès l'enfance.

Les chiffres parlent d'eux même il est urgent d'agir !

- * 1 personne sur 2 connaîtra des problèmes de santé mentale au cours de sa vie.
- * 1 personne sur 3 ne parlerait pas de ses troubles si elle en avait.
- * 13 millions de personnes vivent chaque année en France avec des troubles psychiques, soit 1 personne sur 5, (anxiété généralisée, dépression, bipolarité, schizophrénie).

Suite page 4

... La loi, rien que la loi, toute la loi !

- * 18% des personnes présentaient des signes d'un état dépressif et plus de 26 % d'un état anxieux en 2023.
- * 1 salarié sur 4 se déclare en mauvaise santé mentale.
- * 35 à 45% de l'absentéisme au travail sont liés aux troubles psychiques.
- * 76% des employeurs estiment que le handicap psychique est difficile à intégrer en entreprise.

Manifestes, chartes, pétitions manifestations, plaidoyers... Nombre d'actions assorties de propositions se font jour lors de cet anniversaire.

La charte du manifeste Inclusion révèle une réelle volonté fédératrice au service de la cause de l'inclusion positive. Reste la question du vécu de chaque personne dans le monde de l'entreprise, le taux de chômage des personnes handicapées est de 12% alors que l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) est fixée à 6% des effectifs ? Autre donnée : seuls 0,03% sont responsables d'entreprise.

10 ENGAGEMENTS DU MANIFESTE INCLUSION

La société civile et le monde économique s'engagent pour :



1. L'accueil des élèves handicapés dans nos entreprises, dès le stage de 3ème, pour leur permettre d'imaginer clairement un futur professionnel et d'orienter leurs études.
2. L'accès des élèves et étudiants handicapés au monde de l'entreprise, notamment par la voie de l'apprentissage, de l'alternance et du stage en entreprise.

3. L'accès à l'entretien de recrutement pour toute candidature de personne handicapée ayant le profil et les compétences pour tous les postes disponibles.

4. La mise en œuvre régulière d'actions internes de sensibilisation pour lutter contre les stéréotypes et les discriminations à l'égard des personnes handicapées.

5. La mobilisation de tout nouveau collaborateur autour des enjeux du handicap en entreprise lors de son accueil et de son parcours d'intégration.

6. L'optimisation de l'accès aux outils d'entreprise, notamment numériques, aux personnes en situation de handicap.

7. L'intégration de « l'accessibilité numérique » dans la conception des schémas directeurs des systèmes d'informations, et le développement des solutions numériques.

8. Le développement des engagements économiques avec les Entreprises Adaptées, les Etablissements Spécialisés d'Aide par le Travail et les Travailleurs Indépendants Handicapés dans le but de leur confier des commandes et des missions de sous-traitance répondant à nos exigences de qualité.

9. Le développement de passerelles avec les entreprises adaptées et ESAT afin de permettre l'intégration de personnes handicapées dans toutes les entreprises.

10. L'intégration de critères sociaux relatifs au handicap et à l'inclusion dans les appels d'offre, et les prérequis pour y souscrire, afin d'engager l'ensemble de nos partenaires dans cette approche inclusive.

Ryadh Sallem (fondateur de Capsaaa et sportif de haut niveau) nous rappelle le droit à la différence contre l'indifférence et la question pertinente posée : ne cherche pas ce que tu peux faire pour un handicapé mais plutôt demande-toi ce qu'il peut faire pour toi.

Quelques références

[Le Manifeste Inclusion enclenche une nouvelle dynamique handicap.gouv.fr](https://handicap.gouv.fr/)

[Agefiph Association aide à l'emploi personnes en situation de handicap](https://agefiph.org/)

[Trouver un emploi avec un handicap 2024 - CIDJ](https://www.cidj.fr/)

[Atouts pour tous Ile-de-France](https://atouts-iledefrance.com/)

[Comité interministériel du handicap 2025 : Le FIPHFP au cœur des engagements de l'État pour une société pleinement inclusive FIPHFP](https://comite-interministeriel-du-handicap.gouv.fr/)

L'ILLECTRONISME : DES INEGALITES QUI SE CREUSENT

Selon l'Agence Nationale de l'illectronisme en France (ANLCI), l'illectronisme désigne une maîtrise insuffisante des compétences numériques de base, nécessaires à toute personne pour effectuer de manière autonome les actes de la vie courante

Selon une enquête européenne réalisée en 2021 par l'INSEE,

- **15 % de la population adulte** âgée de 15 ans ou plus est en situation d'illectronisme en France. Les plus touchées sont les plus âgées et les moins diplômées.
- **28 % des personnes ont des capacités numériques faibles**, c'est-à-dire qu'elles manquent d'une, deux ou trois compétences de base (la recherche d'information, la communication, l'usage de logiciels, la protection de la vie privée et la résolution de problèmes).

Mais ce n'est pas tout !

Selon le baromètre numérique de 2022 réalisé par le Crédoc * pour l'Arcep*, le CGE*, l'ARCOM* et l'ANCT*

- **54% des Français** éprouvent au moins **une forme de difficulté** qui les empêche d'effectuer des démarches en ligne.
- **29% des Français** n'ont accompli **aucune démarche** administrative dématérialisée au cours des douze derniers mois **et 58% pour les personnes sans diplôme**.
- **48% éprouvent au moins un frein** qui les empêche de bien utiliser les outils numériques. **25% estiment ne pas maîtriser** suffisamment les outils informatiques pour pouvoir les utiliser pleinement.

Et pourtant aujourd'hui toutes les démarches administratives sont conçues d'abord pour être réalisées en ligne (Impôts, Préfecture, CAF, France Travail, ANTS...) sans compter toutes les démarches plus commerciales (réservations de billets de train, d'avion, de spectacles etc..)

Alors oui, ces démarches en ligne sont censées être plus rapides et plus efficaces et leur mise en œuvre est probablement inéluctable. Mais parfois on se demande si elles ne sont pas aussi un moyen d'exclure ceux qui ne peuvent facilement y accéder ?

Un exemple récent et marquant concerne le chèque énergie

Pour la campagne 2024, le bilan est consternant ! Pour le million de nouveaux ayants-droit estimés par la DGFIP, dont le ministre de l'Economie en place début 2024 avait affirmé dans une émission télévisée qu'ils ne seraient pas oubliés, seuls 174485 ont obtenu un chèque sur la plate-forme.

Les « oubliés » de 2024 ne seront donc pas identifiés automatiquement en 2025, et il y a tout à parier qu'en quelques années, le chèque énergie disparaîtra des écrans.

Alors que faire pour que les choses changent ?

Être présents auprès des pouvoirs publics pour représenter ceux qui ont des difficultés et faire en sorte que les démarches en ligne mises en œuvre soient simples, compréhensibles et surtout qu'un recours à une aide « humaine » soit toujours prévue et accessible facilement,

Apporter une aide autant que de possible pour compléter les services proposés par les administrations concernées et par les points France Services.

Les écrivains publics d'hier doivent devenir des écrivains publics « numériques », se former eux-mêmes pour que leur aide auprès des personnes les plus en difficultés (personnes âgées, personnes ne parlant pas bien le français, ou pas très habituées au numérique...) soit la plus efficace possible.

Notre maison mère, le CNAFAL, s'engage dans une action nationale de lutte contre l'illectronisme, et bien sûr les AFL Paris y participeront.

Nous devons tous lutter pour que l'illectronisme régresse et ne devienne pas un motif supplémentaire d'isolement et de rejet de certains par une société pas assez bienveillante et attentive à chacun de nos concitoyens.

*CREDOC : Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie - *ARCEP : Autorité de régulation des Communications, des Postes et de la Distribution et de la Presse—*CGE : Conseil Général de l'Economie—*ARCOM : Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique—*ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

De nouvelles actions pour les familles

Depuis plus de 30 ans déjà, notre association départementale (CDAFAL) avec ses 3 associations locales (AFL), met ses compétences et ses moyens humains au service des familles, dans Paris et parfois au-delà du périphérique.

Les actions déployées sont évidemment tributaires de la disponibilité de nos militants, variable selon les périodes, mais, alors que l'on constate un affaiblissement général du monde associatif, avec une tendance très nette au désengagement des pouvoirs publics (perte de subventions, suppressions des emplois aidés...), le CDAFAL Paris est parvenu à amplifier ses actions ces dernières années.

Deux raisons à cela : la stratégie de réseau que nous avons initiée il y a 5 ans a permis de mettre en place des partenariats avec plusieurs autres associations, sur la base de nos valeurs communes. Et le renouvellement de nos forces vives, conséquence de cette stratégie, a contribué à faire émerger de nouvelles idées et de nouvelles actions.

Dans le domaine de l'accompagnement éducatif, les AFL travaillent aux côtés de la Ligue de l'Enseignement et de la FCPE Paris.



Ce partenariat, dont la première réalisation a consisté en une exposition sur la laïcité ciblant le public collégien a obtenu le Prix de la laïcité de la République en décembre 2021. Il se poursuit au sein de la Cité Educative du 18^{ème} arrondissement.

Parmi les nombreuses actions engagées, citons « parcours en culture », qui propose à des classes d'écoles élémentaires du quartier des visites dans

différents lieux symbolisant des cultures différentes, tels que l'Institut du Monde Arabe, la basilique de Saint-Denis et le Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme.

Ces visites permettent de sensibiliser les enfants à la diversité des cultures et des religions, et à la laïcité.



Le Café des Parents, lors de l'accueil des enfants, favorise de belles rencontres entre les familles usagères de la Cité Educative.

Nos bénévoles s'inscrivent également dans le dispositif d'aide aux choix Parcoursup, en lien avec les établissements scolaires intéressés par un dialogue « non-institutionnel » avec les lycéens en difficulté de formulation de leurs choix de formation.



Un autre partenariat avec CAPSAAA nous permet de participer chaque année depuis 3 ans au rallye EDUCACITY.

Après la laïcité puis la sobriété énergétique, nous présentons cette année aux centaines de jeunes participants une exposition sur les 20 ans de la loi de 2005 sur le Handicap et l'inclusion, que ce soit en matière culturelle,

De nouvelles actions pour les familles

éducative ou sportive. 20 ans après, il reste beaucoup à faire.



Depuis début 2025, notre fédération nationale est partenaire d'APRIFEL pour l'animation de séances ludiques autour de la consommation de fruits et légumes « j'en mange 5 ».



Plusieurs bénévoles parisiens ont suivi la formation délivrée par APRIFEL, et se sont lancés avec beaucoup de plaisir dans quelques écoles parisiennes, récompensés par l'accueil des enfants. Cette action s'interrompt avec les vacances d'été et reprendra tout début 2026.

Parallèlement, grâce aux enseignements de la pandémie, de nouvelles formes de communication sont apparues, et c'est ainsi que des webinaires ont été conçus et proposés sur des thèmes tels que le non-recours au chèque énergie (à l'occasion de la journée de lutte contre la précarité énergétique, à notre initiative et en partenariat avec le CNAFAL et l'UDAF de Paris), ou le bon usage de Parcoursup.

Toutes ces actions et ces supports nous permettent

d'informer et d'échanger sur des questions importantes dans le quotidien des familles, et leur capacité à « vivre ensemble ».



Enfin, à l'approche de l'été, nous n'oublions pas d'évoquer notre toute nouvelle action « chèques vacances » dans laquelle nous sommes engagés depuis cette année. Nous aidons les familles disposant d'un faible quotient familial à organiser et financer un séjour « en famille », grâce au soutien financier de l'ANCV, association nationale des chèques vacances. Que du bonheur !



Pour tous ceux qui auraient laissé passer leur chance de bénéficier de ce nouveau service pour les vacances d'été, ils pourront se rattraper pour les petites vacances d'automne ! Il nous reste encore de quoi aider plusieurs familles à partir, n'hésitez pas... Pour rappel, cette aide est réservée aux allocataires dont le quotient familial n'excède pas 900 euros.

Vous êtes intéressé ? contactez-nous par téléphone au 01 45 84 50 39, en laissant un message sur le répondeur (nous vous rappellerons), ou par mail à :

asso@aflparis.org



BULLETIN D'ADHESION 2025

A retourner à :

AFL Paris 4 rue Giffard 75013 PARIS

Il est encore temps d'adhérer !

BULLETIN D'ADHESION 2025

NOM : Prénom :

ADRESSE :

Code postal : Commune :

Adresse courriel :

NOM et Prénom du conjoint :

Enfants mineurs ou handicapés

Date de naissance : Date de naissance :

Date de naissance : Date de naissance :

- ☐ Cotisation 2025 : 15 euros
- ☐ Abonnement à Familles Laïques (revue nationale) : 4 euros
- ☐ DON : euros

DATE ET SIGNATURE :

La newsletter des AFL

Vous recevez ce journal parce que vous êtes adhérent, ou que vous avez à un moment donné manifesté votre soutien à notre association.

Nous tenons à vous envoyer ce journal par voie postale, deux fois par an, estimant que certains d'entre vous privilégient encore les supports « papier », mais aussi que d'autres peuvent rencontrer des difficultés pour accéder à Internet.

Bien entendu, vous pouvez interrompre cet envoi à tout moment en nous contactant par courrier postal ou par mail.

Depuis un an, nous éditons une «newsletter», chaque mois, ce qui nous permet de faire parvenir à tous ceux qui nous ont communiqué leur adresse de messagerie certaines informations d'actualité récente.

Nous n'envoyons cette newsletter qu'à ceux d'entre vous qui le souhaitent.

Si vous désirez recevoir notre newsletter, nous vous remercions de nous faire parvenir votre adresse de messagerie à :

asso@aflparis.org



Adhérer, c'est facile avec Hello Asso !

Scannez ce QR Code ou utilisez le lien ci-dessous pour accéder au site, adhérez en ligne et réglez par carte bancaire...

<https://www.helloasso.com/associations/conseil-departemental-des-associations-familiales-laiques-de-paris/adhesions/bulletin-d-adhesion-2025>

Vous pouvez également régler par chèque bancaire à l'ordre de AFL Paris